

8H VÉLO DE SPA

Règlement officiel

25/07/2026

ARTICLE 1. Présentation et Contact :

Les 8 Heures Vélo de Spa sont organisées par Beautiful Sports, une entreprise spécialisée dans la création et la gestion de fédérations sportives amateurs depuis 2013. Leur mission est de rendre l'aventure et la passion du sport accessibles à tous les athlètes amateurs, en mettant l'accent sur des valeurs telles que le plaisir, le rêve, la simplicité et la responsabilité.

Coordonnées de Beautiful Sports :

Adresse : **Drève des Weigélias 29, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique**

Email : **info@beautifulsports.be**

Numéro d'entreprise (TVA) : **BE 0772.546.206**

Pour toute question ou information complémentaire concernant l'événement, n'hésitez pas à contacter l'équipe de Beautiful Sports via les coordonnées ci-dessus.

ARTICLE 2. Force obligatoire du règlement des « 8 Heures Vélo de Spa »

La participation à l'épreuve des 8 Heures Vélo de Spa implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Celui-ci est publié sur le site officiel de l'événement : **www.8hvelodespa.be**.

Les participants, accompagnants et équipes s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions décrites dans ce règlement, ainsi que les éventuelles modifications communiquées par l'organisateur avant l'épreuve. Toute infraction pourra entraîner des sanctions, voire une exclusion de la course.

Article 3 – CONCURRENTS

3.1 – Généralités

Les 8 Heures Vélo de Spa sont ouvertes à toute personne physique de minimum 14 ans dans l'année civile 2025, qu'elle soit licenciée ou non auprès d'une fédération cycliste reconnue, de nationalité belge ou étrangère, et ce, à titre individuel (solo) ou en équipe de 2, 4, 6 ou 8 personnes.

Le nombre total de participants est limité pour des raisons logistiques et de sécurité. Une fois le nombre maximum atteint, les inscriptions seront clôturées, même avant la date limite prévue.

Tout engagement est personnel et nominatif.

Les concurrents atteignant l'âge de 14 ans entre le 2 août et le 31 décembre 2025, y compris les licenciés d'organisations cyclistes, doivent fournir une autorisation parentale complétée et signée, accompagnée d'une copie de la carte d'identité du ou des représentants légaux.

3.2 – Acceptation du règlement et de la charte de bonne conduite

La participation aux 8 Heures Vélo de Spa implique l'acceptation sans réserve : du règlement officiel de l'épreuve, tel que publié sur le site www.8hvelodespa.be ; de la charte de bonne conduite mise en place par l'organisation pour garantir un comportement respectueux, responsable et fair-play sur et en dehors du circuit.

Les participants s'engagent à respecter :

les autres concurrents, qu'ils soient de leur équipe ou d'une autre ;

les bénévoles, officiels et membres de l'organisation ;

les consignes de sécurité et les règles de circulation sur le circuit de Spa-Francorchamps.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion immédiate de l'épreuve, sans remboursement possible.

3.3 – Autorisation parentale pour les mineurs atteignant 18 ans après l'événement

Les participants nés en 2011 et atteignant l'âge de 14 ans après le 2 août 2025, peuvent exceptionnellement être autorisés à participer, sous réserve de fournir : une autorisation parentale signée par un représentant légal, une copie de la carte d'identité du représentant légal ayant signé l'autorisation, un certificat médical valide ou une licence sportive autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas strictement à ces critères.

3.4 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les 8 Heures Vélo de Spa sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'une adaptation matérielle adéquate et du respect des conditions de participation (âge, certificat médical).

Les équipes incluant un ou plusieurs participants en situation de handicap doivent en informer l'organisation lors de l'inscription afin de garantir l'accueil adapté et la mise en sécurité de tous sur le circuit.

L'acceptation de ces inscriptions reste soumise à validation par l'organisation, en fonction des capacités d'accueil et de sécurité de l'événement.

3.5 – Engagement sur l'honneur

En validant leur inscription, les participants aux 8 Heures Vélo de Spa s'engagent sur l'honneur à :

Respecter le règlement de l'épreuve ainsi que les consignes de l'organisateur et des officiels ;

Être en capacité physique de participer à une course cycliste d'endurance de 8 heures sur un circuit exigeant ;

Fournir des informations exactes au moment de l'inscription (identité, âge, composition de l'équipe) ;

Ne pas mettre en danger leur propre intégrité physique ou celle des autres participants par un comportement inadapté, imprudent ou contraire à l'esprit sportif.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription de toute personne ne respectant pas ces engagements, à tout moment, sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

3.6 – Données personnelles

Dans le cadre de leur inscription aux 8 Heures Vélo de Spa, les participants autorisent l'organisateur Beautiful Sports à collecter et utiliser leurs données personnelles aux fins suivantes :

Gestion administrative des inscriptions et des équipes,

Communication avant, pendant et après l'événement,

Établissement des classements et des résultats,

Promotion de l'épreuve sur les canaux de communication de l'organisation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données sur simple demande par e-mail à info@beautifulsports.be.

Aucune donnée personnelle ne sera transmise à des tiers sans accord préalable, à l'exception des partenaires directement impliqués dans l'organisation de l'événement (ex. chronométreurs, prestataires techniques).

3.7 – Droit à l'image

En participant aux 8 Heures Vélo de Spa, chaque concurrent autorise l'organisation, ainsi que ses partenaires, à filmer, photographier et diffuser son image dans le cadre de la promotion de l'événement, sur tous supports (site internet, réseaux sociaux, presse, affiches, vidéos, etc.), sans limitation de durée ni de territoire.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit et ne peut donner lieu à aucune compensation financière.

Tout refus spécifique concernant ce droit à l'image doit être signalé par écrit à l'organisation avant le jour de l'épreuve, via l'adresse info@beautifulsports.be.

Article 4 – Licences, certificats médicaux et assurance

4 – Assurance

Une assurance responsabilité civile est comprise dans les frais d'inscription. Toutefois, aucune assurance individuelle accident ou dommages corporels n'est incluse par défaut. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, chute ou blessure en dehors des garanties prévues.

Article 5 – Inscriptions

5.1 – Modalités d'inscription

Les inscriptions aux 8 Heures Vélo de Spa se font exclusivement en ligne via le site officiel :

👉 www.8hvelodespa.be

Chaque équipe doit désigner un capitaine qui centralise les informations et formalise l'inscription de l'ensemble des membres de l'équipe.

5.2 – Contenu de l'inscription

L'inscription est considérée comme complète et validée uniquement lorsque :
le formulaire d'inscription est dûment rempli ;
le paiement intégral a été effectué ;
Le règlement et les CGV ont été acceptés.
Toute inscription incomplète pourra être annulée sans remboursement.

5.3 – Catégories d'engagement

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Solo

Équipe de 2

Équipe de 3

Équipe de 4

Équipe de 6

Équipe de 8

Les équipes mixtes sont autorisées sans distinction de sexe.

5.4 – Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la date limite publiée sur le site officiel, ou jusqu'à ce que le nombre maximum d'équipes soit atteint. Une fois la limite atteinte, aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée, même si la date limite n'est pas encore dépassée.

5.5 – Validation

Une fois l'inscription validée, les participants recevront une confirmation par e-mail avec les détails pratiques liés à l'événement.

Article 6 – Tarifs et conditions de paiement

6.1 – Tarification

Les tarifs d'inscription aux 8 Heures Vélo de Spa varient en fonction de la taille de l'équipe et de la période d'inscription. Un système de tarification par paliers est appliqué : plus vous vous inscrivez tôt, plus le tarif est avantageux.

Les détails des tarifs sont disponibles sur la page d'inscription du site officiel :

👉 www.8hvelodespa.be

6.2 – Ce que comprend l'inscription

L'inscription comprend notamment :

L'accès au circuit pendant toute la durée de l'épreuve

L'assurance responsabilité civile

Une plaque de cadre personnalisée

Le chronométrage officiel

L'accès à la zone paddock

Un espace de repos collectif

L'assistance médicale de base

Certaines prestations (location de loge, repas, merchandising) peuvent être proposées en option payante.

6.3 – Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en ligne lors de l'inscription, via les moyens de paiement sécurisés proposés par la plateforme (carte bancaire, virement SEPA, etc.).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement complet.

6.4 – Facturation

Une facture est émise automatiquement par l'organisation après validation du paiement. Elle est envoyée au capitaine d'équipe par e-mail.

Les entreprises souhaitant inscrire une ou plusieurs équipes peuvent demander une facturation adaptée en contactant :

✉ 8hvelo@beautifulsports.be

6.5 – Annulation et remboursement

Les conditions d'annulation sont précisées dans les Conditions Générales de Vente disponibles sur le site officiel.

En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf conditions exceptionnelles prévues dans les CGV.

Article 7 – Déroulement de l'épreuve

7.1 – Lieu et format

Les 8 Heures Vélo de Spa se déroulent sur le circuit de Spa-Francorchamps, long de 7 kilomètres, intégralement sécurisé et fermé à la circulation.

Le format est une épreuve d'endurance par relais (ou en solo) d'une durée de 8 heures. L'objectif est de réaliser le plus grand nombre de tours possibles entre le départ et l'arrivée officielle.

7.2 – Horaires

 Accueil / Check-in : à partir de 7h30

 Départ officiel : 10h00

 Fin de l'épreuve : 18h00

 Remise des prix : à partir de 18h30

L'heure de départ est fixe et ne sera pas retardée, quel que soit le nombre d'équipes présentes au moment du lancement.

7.3 – Relais et stratégie d'équipe

Les relais sont libres, sans limite de durée ou de fréquence.

Un seul cycliste par équipe est autorisé sur la piste à la fois.

Les changements de relais s'effectuent dans la zone prévue à cet effet, en toute sécurité.

Le passage de relais est matérialisé par le transfert d'un badge électronique (puce de chronométrage).

7.4 – Sécurité en course

Le port du casque homologué est obligatoire à tout moment sur le circuit.

Les participants doivent respecter une conduite responsable, notamment dans les zones techniques (descente vers le Raidillon, virage de la Source).

En cas d'incident technique ou physique, le participant doit rejoindre la zone de relais ou signaler sa situation à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de retirer tout coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve pour sa propre sécurité.

7.5 – Conditions météo

L'épreuve se déroule par tous les temps, sauf décision exceptionnelle de l'organisation en cas de conditions mettant en péril la sécurité des participants. Aucune suspension ou interruption de course ne donnera droit à un remboursement.

Article 8 – Matériel autorisé et interdit

8.1 – Vélo autorisé

Les vélos autorisés sur l'épreuve sont les suivants :

Vélos de route traditionnels (freins à patins ou à disques)

Vélos gravel

Vélos à assistance électrique interdits

Chaque vélo doit être en parfait état de fonctionnement, et l'organisation se réserve le droit de refuser tout vélo jugé dangereux ou non conforme.

8.2 – Équipements obligatoires

Chaque participant doit obligatoirement être équipé de :

Un casque homologué (CE ou équivalent)

Une plaque de cadre fournie par l'organisation, correctement fixée et visible

Un système de chronométrage (badge électronique ou puce) remis lors du check-in

Une tenue adaptée à une épreuve d'endurance

8.3 – Matériel interdit

Par mesure de sécurité, les éléments suivants sont strictement interdits sur le circuit :

Vélos à assistance électrique ou motorisés, les fixies, vélos de contre-la-montre, vélos de Triathlon, vélos couchés, tandems, vélos cargos ou autres vélos spéciaux ne sont pas autorisés.

Prolongateurs

Casques audio, écouteurs ou tout système audio embarqué

Caméras non fixées de manière sécurisée (type GoPro à la main ou sur la poitrine sans harnais certifié)

Objets instables ou non solidaires du vélo

Tout manquement au règlement matériel pourra entraîner une exclusion immédiate du concurrent ou de l'équipe concernée.

Article 9 – Zones paddock

9.1 – Accès aux paddocks

Chaque équipe inscrite dispose d'un espace paddock collectif, situé à proximité immédiate de

la zone de relais et des stands. Cet espace permet :

Le repos des coureurs entre les relais,

La gestion logistique de l'équipe (matériel, ravitaillement, stratégie),

Le suivi en temps réel de la course.

△ L'accès aux paddocks est strictement réservé aux membres inscrits de l'équipe

Article 10 – Classements et récompenses

10.1 – Classement général

Le classement général est établi sur base du nombre total de tours effectués par chaque équipe (ou solo)

entre le départ officiel (10h00) et la fin de l'épreuve (18h00).

En cas d'égalité sur le nombre de tours, l'avantage sera donné à l'équipe ayant accompli son dernier tour dans le temps le plus court.

Le classement est réalisé grâce à un système de chronométrage électronique fourni par l'organisation.

10.2 – Classements par catégories

Des classements distincts seront établis pour les catégories suivantes :

Solo

Équipe de 2

Equipe de 3

Équipe de 4

Équipe de 6

Équipe de 8

Mixte (équipe composée d'au moins 2 genres différents)

D'autres classements ou challenges (Corporate, Clubs, etc.) pourront être ajoutés à la discrétion de l'organisation. Ces catégories seront annoncées préalablement sur le site officiel.

10.3 – Récompenses

Des récompenses symboliques et cadeaux partenaires seront remis aux équipes et coureurs les mieux classés dans chaque catégorie.

La remise des prix aura lieu à partir de 18h30 dans la zone podium.

Les équipes sont invitées à y participer dans la bonne humeur, les bras levés et avec le sourire 😊.

Aucune récompense ne sera envoyée par voie postale en cas d'absence.

10.4 – Réclamations

Toute réclamation concernant les résultats doit être adressée par écrit à l'organisation au plus tard 30 minutes après la publication des classements officiels.

Article 11 – Sécurité et comportement en course

11.1 – Règles de sécurité

La sécurité de tous les participants est une priorité absolue. À ce titre :

Le port du casque homologué est obligatoire à tout moment sur le circuit, sans exception.

Les participants doivent respecter les trajectoires, éviter les dépassements dangereux et signaler leurs intentions en cas de changement de ligne.

Les zones techniques du circuit (comme le Raidillon, la Source, ou les Combes) doivent être abordées avec prudence et lucidité.

Toute chute ou problème technique doit être signalé à un commissaire ou à l'organisation.

Un dispositif de secours médical est présent en permanence sur le circuit.

11.2 – Zone de relais

Les relais ne peuvent s'effectuer que dans la zone dédiée, matérialisée par l'organisation.

Un seul coureur par équipe est autorisé sur la piste à la fois.

Le passage de relais se fait via le transfert du badge de chronométrage.

Aucun arrêt, ralentissement ou échange de badge ne sera toléré en dehors de cette zone.

Tout relais réalisé en dehors de cette zone pourra entraîner l'annulation du tour concerné ou une sanction chronométrique.

11.3 – Comportement général

Chaque participant s'engage à :

Adopter une attitude respectueuse et responsable envers les autres coureurs, les bénévoles, les officiels et l'environnement ;

Ne pas mettre en danger les autres participants par un comportement inadapté ou agressif ;

Suivre les consignes de l'organisation à tout moment.

Les comportements suivants entraîneront des sanctions immédiates, pouvant aller jusqu'à l'exclusion :

Mise en danger d'un autre participant,
Dépassement dangereux ou antijeu manifeste,
Non-respect des consignes de sécurité,
Usage de matériel interdit (écouteurs, caméra non fixée, etc.),
Propos ou attitude irrespectueuse.

Article 12 – Annulation, cas de force majeure et responsabilités

12.1 – Annulation par l'organisation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de :
Conditions météorologiques extrêmes rendant le déroulement dangereux (tempête, orage violent, etc.);
Décision des autorités locales ou nationales (sécurité, santé publique, interdiction administrative) ;
Cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisateur.

En cas d'annulation avant le jour de l'épreuve, l'organisation s'efforcera de proposer un report ou un remboursement partiel, en fonction des frais déjà engagés. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé.

12.2 – Désistement d'un participant

Tout désistement d'un participant ou d'une équipe ne donne lieu à aucun remboursement, sauf dans les conditions prévues par les CGV disponibles sur le site officiel.

12.3 – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :
Perte, vol ou détérioration de biens personnels ;
Blessure ou accident causé par un comportement imprudent ou non conforme au règlement ;
Dommages causés à un tiers par un participant.
Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité, et il lui est recommandé de souscrire à une assurance complémentaire personnelle.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation aux 8 Heures Vélo de Spa implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des Conditions Générales de Vente, disponibles sur www.8hvelodespa.be.

Les concurrents, capitaines d'équipe et accompagnants reconnaissent en avoir pris connaissance, et s'engagent à s'y conformer sans réserve.

Le non-respect du règlement pourra entraîner des sanctions immédiates, telles que l'annulation de temps, l'exclusion temporaire ou définitive, sans aucun droit au remboursement.

Article 14 – Modifications du règlement

L'organisation des 8 Heures Vélo de Spa se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement, à tout moment et sans préavis, notamment pour :

Des raisons de sécurité, l'adaptation au contexte sanitaire ou légal, des ajustements logistiques ou techniques liés au circuit ou au déroulement de l'épreuve.

Les modifications seront communiquées par e-mail aux équipes inscrites et publiées sur le site officiel : 🖱️ www.8hvelodespa.be

Les participants s'engagent à prendre connaissance des mises à jour, notamment dans les jours précédant l'épreuve.

Article 15 – Dispositions finales

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée souverainement par l'organisation, en lien avec les officiels et partenaires techniques si nécessaire. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

La version en langue française du règlement fait foi.

Article 16 – Environnement et durabilité

Les 8 Heures Vélo de Spa s'engagent à respecter des principes de durabilité et de responsabilité environnementale. À ce titre, chaque participant, accompagnant ou membre du staff s'engage à :

Ne jeter aucun déchet sur le circuit, dans les paddocks ou dans les zones communes,

Utiliser les conteneurs de tri mis à disposition sur le site,

Privilégier le co-voiturage ou les transports partagés pour se rendre à l'événement,

Respecter la nature environnante du circuit de Spa-Francorchamps, classée zone Natura 2000.

Des sanctions (pouvant aller jusqu'à l'exclusion) pourront être appliquées à tout participant pris en flagrant délit de pollution volontaire.

Article 17 – Esprit de l'événement

Les 8 Heures Vélo de Spa sont bien plus qu'une compétition : c'est une expérience collective, un défi personnel, et une fête du vélo accessible à toutes et tous.

L'organisation encourage un état d'esprit sportif, inclusif, festif et bienveillant, dans le respect des règles, des autres coureurs, des bénévoles et du public.

Chaque participant contribue à faire de l'épreuve un événement convivial, motivant et mémorable, où le dépassement de soi se conjugue avec plaisir, sécurité et bonne humeur.

Article 18 – Partenaires et visibilité

Les partenaires officiels des 8 Heures Vélo de Spa contribuent activement au bon déroulement de l'épreuve à travers un soutien logistique, technique ou financier. À ce titre :

Des espaces de visibilité leur sont réservés sur le site de l'événement (zone village, paddocks, podium, etc.) ;

Le nom et/ou le logo des partenaires peuvent apparaître sur les supports de communication, les dossards, les plaques de cadre ou les goodies remis aux participants ;

Les participants autorisent l'organisation à associer leur image à celle des partenaires de l'événement dans le cadre de la promotion de l'épreuve (voir Article 3.7 – Droit à l'image).

La liste complète des partenaires est disponible sur le site officiel :

👉 www.8hvelodespa.be

Article 19 – Contacts utiles

Pour toute question concernant le règlement, les inscriptions, les loges ou l'organisation générale de l'épreuve, les participants peuvent contacter :

Organisateur : Beautiful Sports

📍 Drève des Weigélias 29, 1170 Watermael-Boitsfort – Belgique

✉ 8hvelo@beautifulsports.be

🌐 www.beautifulsports.be

Article 20 – Accès au circuit

L'accès au circuit de Spa-Francorchamps est strictement réservé aux personnes accréditées par l'organisation.

Les participants, accompagnants et membres du staff recevront un badge ou bracelet officiel permettant :

L'entrée dans l'enceinte du circuit,

L'accès aux paddocks et aux loges (si louées),

Le droit d'accès à certaines zones techniques définies par l'organisation.

Tout accès non autorisé ou non conforme pourra entraîner une exclusion immédiate, sans remboursement.

Article 21 – Parking et logistique

Des zones de parking gratuites ou payantes seront mises à disposition à proximité du circuit pour :

Les participants,

Les accompagnants,

Les équipes techniques.

Les zones seront clairement signalées et devront être respectées scrupuleusement pour des raisons de sécurité et de fluidité.

Les équipes disposant d'un véhicule technique ou d'un van sont invitées à en faire mention lors de l'inscription afin de faciliter le placement logistique.

Article 22 – Restauration et ravitaillement

Des stands de restauration seront ouverts toute la journée à proximité du paddock et dans la zone village.

Les équipes sont autorisées à prévoir leur propre ravitaillement, dans la limite du raisonnable et sans gêner la circulation dans les paddocks.

Article 23 – Village exposants et animations

Un village partenaires & exposants sera installé au cœur de l'événement, avec :

Des marques du monde du vélo,

Des animations pour petits et grands,

Un DJ set ou ambiance musicale pendant la journée.

Les participants sont invités à y passer du temps en dehors de leurs relais pour profiter de l'ambiance, rencontrer les exposants et vivre l'expérience dans sa globalité.

Article 24 – Objets trouvés et assistance

Pendant et après l'épreuve, les objets trouvés seront centralisés au point info / accueil situé dans le village.

Toute perte ou tout objet suspect devra être signalé à l'organisation.

Un service d'assistance mécanique légère sera proposé dans la zone technique, mais chaque équipe reste responsable de son propre matériel (vélo, outils, pièces de rechange).

Article 25 – Communication officielle

Toutes les informations officielles liées à l'épreuve (règlement, horaires, briefing, classements, modifications de dernière minute) seront communiquées via :

Le site officiel : www.8hvelodespa.be

L'adresse e-mail utilisée lors de l'inscription

Les réseaux sociaux de l'événement

Le point info situé dans le village de course

Il incombe à chaque capitaine d'équipe de suivre les canaux officiels et de relayer les infos à ses coéquipiers.

~~Article 26 – Briefing pré-course~~

Un briefing obligatoire sera envoyé les jours précédents l'épreuve, pour rappeler :

Les règles principales de sécurité

Le fonctionnement des relais

Les consignes techniques ou spécifiques à l'édition

Les réponses aux dernières questions

Article 27 – Comportement en dehors de la piste

Le comportement des participants et accompagnants en dehors de la course

(paddocks, loges, village, parkings) doit rester :

Respectueux du site de Spa-Francorchamps

Conforme à l'esprit sportif et collectif de l'événement

Responsable vis-à-vis des autres équipes, du personnel et du public

Toute forme de dégradation, comportement irrespectueux ou abus (alcool excessif, nuisance sonore...) pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Article 28 – Encadrement médical

Un dispositif médical professionnel est déployé sur site pendant toute la durée de l'événement.

En cas d'incident :

Les participants doivent immédiatement alerter un commissaire ou se rendre dans la zone d'assistance

L'organisation se réserve le droit de retirer un coureur jugé inapte à poursuivre, même contre son avis

Les frais médicaux non couverts par l'assurance de base restent à la charge du participant.

Article 29 – Météo, interruption ou suspension

L'épreuve se déroule en toutes conditions météo, sauf en cas d'alerte rendant le circuit impraticable ou dangereux (orage violent, tempête, brouillard épais, etc.).

L'organisation peut décider :

De neutraliser temporairement l'épreuve

De modifier les horaires ou la durée

De suspendre ou annuler la course en cas de force majeure

Aucun remboursement ne pourra être exigé dans ce cadre, sauf dispositions exceptionnelles définies dans les CGV.

Article 30 – Code d’honneur du participant

Participer aux 8 Heures Vélo de Spa, c’est :

- ✓ Respecter les autres, l’organisation, le site et soi-même
- ✓ Partager un moment de dépassement et de plaisir, peu importe son niveau
- ✓ Rouler pour l’équipe, avec l’envie de donner le meilleur
- ✓ Faire du bruit, kiffer l’ambiance, et revenir l’an prochain ✨

Parce que ce n’est pas juste une course.

C’est une célébration du vélo, sur l’un des plus beaux circuits du monde.